



Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de Polynésie



QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT

M^{me} **Éliane TEVAHITUA**

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 183/2021/GTH/CAB/ET/et
Taraho'i, le 12 octobre 2021.

À

Monsieur Édouard FRITCH
Président de la Polynésie française

Objet : Montée de la délinquance de la jeunesse dans notre Pays.

Monsieur le Président, ia ora na

Par arrêté du 11 mai 2020, vous avez souhaité vous adjoindre les services d'une nouvelle entité administrative dénommée **délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse (DPDJ)** qui dispose d'une compétence générale en matière de « prévention des risques de délinquance des jeunes et de promotion d'une jeunesse responsable dans notre Pays ». Celle-ci s'est vue par ailleurs affecter des bureaux confortables (5 400 000 F CFP de loyer annuel), les services d'une équipe de 13 personnes, bientôt renforcée de 4 créations de postes supplémentaires en 2022¹, et les compétences d'un délégué-chef de service dont nous pouvons suivre par médias interposés les pérégrinations dans l'ensemble des archipels de notre Pays dans le cadre de ses missions.

Il n'aura pas échappé à votre perspicacité que la situation de notre jeunesse est **particulièrement préoccupante** comme en témoignent les agressions dont sont régulièrement victimes nos concitoyens les plus jeunes, les rixes aux abords des établissements scolaires, les bagarres parfois mortelles et l'alcoolisation endémique d'une partie de notre jeunesse en perte de repères et de sens.

À cet égard, la délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse créée il y a plus d'un an déjà, avait vocation à servir de pierre angulaire au dispositif de suivi et d'analyse de la délinquance et à proposer dans le cadre d'une approche interministérielle et inter-services des solutions concrètes permettant de lutter efficacement contre cette délinquance juvénile.

Vous avez à cet effet fixé les missions de cette entité rattachée à la Présidence ainsi qu'il suit, à savoir :

« Ainsi, ladite délégation a notamment vocation à mettre en place, dans le cadre d'un bureau des stratégies logé en son sein, un observatoire de la jeunesse et de la délinquance des jeunes en Polynésie française en veillant notamment à :

1. Rassembler les informations et données relatives à la famille, à l'enfant et à l'adolescent et aux phénomènes de délinquance des jeunes sous la forme d'un fonds documentaire ;

¹ Sur les 6 créations de postes envisagées dans l'administration de la Polynésie française en 2022.

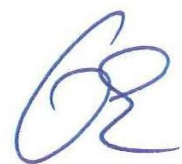
2. Analyser lesdites données sous la forme de notes de synthèses et de rapports transmises au grand public ;
3. Publier un rapport annuel sur l'état de la délinquance et les évolutions constatées dans le temps ;
4. Proposer les pratiques concluantes de prévention, de dépistage et de prise en charge des acteurs de délinquance ;
5. Par ailleurs, la délégation dispose d'une large compétence dans les matières suivantes :
 - Participer à la définition des politiques publiques en faveur de la parentalité, de la promotion de la jeunesse et de la prévention des risques de délinquance des jeunes ;
 - Participer à l'évaluation de ces politiques, proposer et mettre en œuvre les mesures correctives qui s'imposent ;
 - Être force de proposition en s'appuyant sur un observatoire de la jeunesse en Polynésie française ;
 - Développer la prévention des risques de marginalisation et de délinquance des jeunes et, si nécessaire, coordonner des actions collectives à ce titre ;
 - Contribuer à la promotion d'une jeunesse responsable et pleinement insérée dans son tissu économique, social et culturel ;
 - Participer à élaborer, proposer, mettre en œuvre et coordonner des plans d'action éducative, sociale et de prévention ;
 - Évaluer leur mise en œuvre et proposer les mesures correctives ;
 - Mobiliser les acteurs et les partenaires œuvrant en faveur de la promotion de la jeunesse et de la prévention de la délinquance des jeunes ;
 - Sensibiliser, valoriser, agir et mobiliser les énergies en faveur d'une parentalité agissante, pleinement consciente de son rôle éducatif, en lien direct avec l'action de promotion de la jeunesse et de prévention de la délinquance des jeunes ;
 - Apporter son concours à la mise en place et au développement d'un dispositif éducatif et d'insertion des jeunes de qualité ;
6. En partenariat avec les services de l'Etat, évaluer la situation des mineurs en voie de délinquance et de leur famille, analyser et proposer des actions éducatives dans le cadre de mesures d'information, d'investigation et d'orientation éducative ordonnées par l'autorité judiciaire, notamment des mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE) ;
7. Assister le gouvernement auprès du Conseil de prévention de la délinquance pour la Polynésie française et assurer, en cas de besoin, la préparation des séances et la coordination des entités de la Polynésie française concernées ».

Il me semble de bon aloi, de dresser un premier bilan précis des actions de la DPDJ au regard des objectifs qui lui ont été précédemment fixés ainsi que son rapport annuel d'activité.

Je souhaiterais également être rendue destinataire des publications de l'observatoire de la jeunesse et de la délinquance et des propositions concrètes émanant de celui-ci, le dernier rapport d'activité du gouvernement transmis à notre assemblée demeurant mutique quant à ces réalisations.

Enfin, je vous saurais gré de bien vouloir nous instruire de vos propositions pour lutter efficacement et concrètement contre la délinquance de la jeunesse dans notre Pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



M^{me} Éliane TEVAHITUA